

## Annexe 6

### Modèle de déclaration environnementale et sociale

Nous, [nom du soumissionnaire chef de file], respecterons, et veillerons à ce que tous nos partenaires de coentreprise et sous-traitants, le cas échéant, pour [intitulé du marché] géré par [nom du pouvoir adjudicateur] (le « marché »), respectent toutes les lois et réglementations en matière de travail, de santé et de sécurité applicables dans le pays d'exécution du marché, ainsi que toutes les législations et réglementations nationales et toute obligation figurant dans les conventions internationales et accords multilatéraux pertinents en matière d'environnement, ratifiés et en vigueur dans le pays d'exécution du marché.

#### Normes du travail

Nous nous engageons à adhérer aux principes des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail<sup>1</sup> et, en particulier, nous nous engageons explicitement à ne pas recourir au travail des enfants ou au travail forcé, conformément à la norme 8 des Normes environnementales et sociales de la BEI<sup>2</sup>.

Nous exigeons de nos sous-traitants qu'ils ne recourent pas au travail des enfants ou au travail forcé [et qu'ils répercutent ces exigences tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement respectives]<sup>3</sup>. Nous nous engageons :

- (i) à payer des salaires et des prestations et à observer des conditions de travail (notamment des horaires de travail) qui sont équitables et qui ne sont pas inférieurs à ceux fixés dans le secteur ou l'industrie où les travaux sont réalisés et à veiller à ce que les salaires soient payés en temps utile et régulièrement ; et
- (ii) à consigner de manière complète et précise l'emploi des travailleurs sur le site.

[pour les marchés de **travaux**, insérer :

#### « Relations au travail

Conformément à la norme 8 des Normes environnementales et sociales de la BEI, nous [insérer « avons mis en place »/« élaborons et mettons en œuvre »] une politique et des procédures de gestion des ressources humaines adaptées à notre taille et aux effectifs qui seront employés sur le projet (y compris un mécanisme de traitement des plaintes conforme aux bonnes pratiques internationales pour répondre aux considérations relatives aux ressources humaines et à la santé et la sécurité au travail). Nous effectuerons un suivi de l'application du mécanisme de traitement des plaintes et en rendrons compte régulièrement à [nom du pouvoir adjudicateur], en ce compris toutes les mesures correctrices jugées nécessaires. »]

#### Santé, sécurité et sûreté des travailleurs et des populations

Nous nous engageons :

- (i) à respecter toutes les lois applicables en matière de santé et de sécurité au travail dans le pays d'exécution du marché ;
- (ii) à élaborer et à mettre en œuvre les plans et systèmes de gestion de la santé et de la sécurité nécessaires, proportionnés aux risques et impacts du projet, conformément à [dans le cas de **travaux, fournitures, de services autres que des prestations de consultants**, insérer « les mesures définies dans les plans de gestion environnementale et sociale du projet ou équivalent et (ou) dans les études pertinentes et »] les principes directeurs de l'Organisation internationale du travail sur les systèmes de sécurité et de gestion au travail ;<sup>4</sup>

<sup>1</sup> <https://www.ilo.org/global/standards/introduction-to-international-labour-standards/conventions-and-recommendations/lang--fr/index.htm>

<sup>2</sup> <https://www.eib.org/fr/publications/eib-environmental-and-social-standards>

<sup>3</sup> Texte entre crochets à ajouter si l'évaluation des risques menée par la Banque met en évidence la présence ou un risque important de travail des enfants, de travail forcé ou d'exploitation ou d'abus sexuels chez le fournisseur principal, ou lorsque des risques sont connus ou ont été signalés à des niveaux inférieurs de la chaîne d'approvisionnement.

<sup>4</sup> [http://www.ilo.org/safework/info/standards-and-instruments/WCMS\\_107727/lang--fr/index.htm](http://www.ilo.org/safework/info/standards-and-instruments/WCMS_107727/lang--fr/index.htm)

- (iii) à fournir aux travailleurs employés dans le cadre du marché un accès à des installations adéquates, sûres et hygiéniques ainsi qu'à des lieux de vie conformes aux Normes environnementales et sociales de la BEI pour les travailleurs vivant sur le site, le cas échéant ;
- (iv) à communiquer toutes les règles et les instructions sur la santé et la sécurité au travail et à mettre en place la signalisation en la matière dans une langue comprise par le personnel ;
- (v) à fournir à tout moment des dispositifs adaptés [d'aide d'urgence/] de premiers secours ;
- (vi) à élaborer et à mettre en œuvre un code de conduite et à adopter des mesures spécifiques pour prévenir, entre autres, la violence à caractère sexiste, l'exploitation sexuelle et la traite des êtres humains pour tous les travailleurs, y compris ceux de nos sous-traitants, et pour y remédier ;
- (vii) à recourir à des dispositions de gestion de la sécurité conformes aux normes et principes internationaux en matière de droits humains<sup>5</sup> lorsque de telles dispositions sont nécessaires à l'exécution du marché ;
- (viii) à mettre en place des procédures et des systèmes permettant d'enquêter, de consigner et de signaler tout type d'accident ou d'incident (qu'ils se produisent sur site ou dans la zone affectée par le marché) résultant directement de la mise en œuvre des travaux ou des activités relevant du marché ;
- (ix) à signaler, à documenter et à analyser tout incident, accident ou circonstance en lien avec l'environnement, la santé ou la sécurité, de même que leurs incidences ou les effets qui en découlent ou susceptibles d'en résulter, y compris les handicaps permanents, les problèmes de santé ou les décès en rapport avec le marché, et à enquêter à leur égard, ainsi qu'à prendre les mesures qui s'imposent pour traiter et prévenir tout événement similaire à l'avenir, à tenir la BEI informée de la mise en œuvre en cours de ces mesures et, lorsque le droit national l'exige, à informer les autorités compétentes de tels cas et à coopérer avec elles à cet égard.

#### *Protection de l'environnement*

Nous prendrons toutes les mesures raisonnables pour protéger l'environnement, la biodiversité et les écosystèmes sur le site et en dehors de celui-ci et pour limiter les nuisances pour les personnes et les biens résultant de la pollution, du bruit, de la circulation et d'autres événements liés aux aménagements du projet. [dans le cas de **travaux, de fournitures, de services autres que des prestations de consultants**, insérer « À cette fin, les émissions, les rejets en surface, dans le sol et l'environnement marin et les effluents produits par nos activités respecteront les limites, les spécifications ou les prescriptions définies dans [insérer le titre du document pertinent]<sup>6</sup> ainsi que dans les législations et réglementations nationales et internationales applicables dans le pays d'exécution du marché. »]

#### *Performance environnementale et sociale*

Nous respecterons les mesures qui nous sont prescrites dans le cadre du marché ainsi que toute action corrective ou préventive figurant dans le rapport annuel de suivi environnemental et social ou tout autre plan d'action environnemental et social requis par le marché, le cas échéant [dans le cas de **travaux**, insérer « et nous soumettrons [indiquer la fréquence indiquée dans le marché, le cas échéant] des rapports de suivi environnemental et social à [insérer le nom du pouvoir adjudicateur] »]. [dans le cas de **marchés supérieurs aux plafonds**<sup>7</sup>, insérer « À cette fin, nous élaborerons et mettrons en œuvre un système de gestion environnementale et sociale qui sera proportionné à la taille et à la complexité du marché, et nous fournirons à [insérer le nom du pouvoir adjudicateur] des détails concernant i) les plans et les procédures, ii) les rôles et les responsabilités, ainsi que iii) les rapports pertinents d'examen et de suivi. Nous nous engageons en outre à coopérer pleinement avec le personnel du maître d'œuvre, le cas échéant. »]

<sup>5</sup> Par exemple, les Principes volontaires des Nations unies sur la sécurité et les droits de l'homme (<https://www.voluntaryprinciples.org/>), les Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois (<https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/useofforceandfirearms.aspx>), le Code de conduite des Nations unies pour les responsables de l'application des lois (<https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/LawEnforcementOfficials.aspx>) et le Code de conduite international des entreprises de sécurité privée ([https://www.icoca.ch/en/the\\_icoc](https://www.icoca.ch/en/the_icoc)).

<sup>6</sup> Par exemple, une évaluation des incidences environnementales et sociales et des permis correspondants.

<sup>7</sup> Se reporter au point 3.4.1 du présent guide pour prendre connaissance des plafonds.

Le montant que nous proposons dans notre offre pour ce marché comprend tous les coûts liés à nos obligations relatives à la performance environnementale et sociale dans le contexte du marché. Nous nous engageons :

- (i) à réévaluer, en consultation avec [insérer le nom du pouvoir adjudicateur], toute modification susceptible d'avoir des incidences environnementales ou sociales négatives ;
- (ii) à informer [insérer le nom du pouvoir adjudicateur], par écrit et en temps utile, de tout risque ou impact environnemental ou social non anticipé qui surviendrait au cours de l'exécution du marché et qui n'avait pas été pris en compte auparavant ; et
- (iii) en consultation avec [insérer le nom du pouvoir adjudicateur], à adapter les mesures de suivi et d'atténuation environnementales et sociales et (ou) les mesures compensatoires et (ou) correctives en tant que de besoin pour garantir le respect de nos obligations environnementales et sociales.

[dans le cas de **travaux, de fournitures, de services autres que des prestations de consultants**, insérer :

« *Effectif chargé des aspects environnementaux et sociaux*

Nous faciliterons la supervision et le suivi continu, par [insérer le nom du pouvoir adjudicateur], du respect de nos obligations environnementales et sociales décrites ci-dessus. »]

[dans le cas de **marchés supérieurs aux plafonds pour les travaux, de fournitures, les services autres que des prestations de consultants**, insérer :

« *Équipe chargée de la gestion environnementale et sociale*

À cette fin, nous désignerons et maintiendrons dans ses fonctions, jusqu'à l'achèvement du marché, une équipe chargée de la gestion environnementale et sociale (proportionnée à la taille et à la complexité du marché) – qui sera soumise à l'agrément raisonnable de [insérer le nom du pouvoir adjudicateur] et à laquelle [insérer le nom du pouvoir adjudicateur] aura un accès illimité et immédiat – et qui sera chargée de veiller, en disposant des pouvoirs nécessaires à cet effet, à l'application de la présente déclaration environnementale et sociale. »]

Nous accordons à [insérer le nom du pouvoir adjudicateur], à la BEI et aux auditeurs nommés par le premier ou la seconde le droit d'inspecter tous nos dossiers, archives, données électroniques et documents relatifs aux aspects environnementaux et sociaux du marché en cours, ainsi que tous ceux de tous nos partenaires de coentreprise et sous-traitants.

**SIGNÉ par un représentant dûment autorisé et habilité à signer au nom de sa société et, dans le cas d'une coentreprise, au nom de chaque membre de celle-ci :**

Date :

Nom de l'entreprise :

Nom du signataire :

Fonction du signataire :

Signature :

**Note au promoteur :** dans le cas d'une procédure internationale de passation de marchés (selon la définition du point 3.3.2), la présente déclaration doit être transmise à la Banque avec le contrat. Dans les autres cas, elle doit être conservée par le promoteur, qui devra pouvoir la transmettre à la Banque sur demande.